

CHAIRE

**C.-A. Poissant de recherche
sur la gouvernance
et l'aide au développement**

UQÀM



L'Évolution des principales politiques de coopération françaises de 1996 à 2006

Annie Thériault

Janvier 2008

www.poissant.uqam.ca

COLLABORATION SPECIALE

Ce texte est un travail effectué dans le cadre du cours POL 8501. Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement ou de son comité scientifique.

Table des matières

Introduction	2
La politique de coopération française de 1990-1997	3
<i>Une décennie marquée par la dégringolade de l'effort de contribution</i>	3
<i>Une polarisation de l'aide française sur l'Afrique sub-saharienne</i>	3
<i>Priorités & thèmes articulatoires de la politique de coopération française</i>	4
<i>La politique de coopération française et la société civile</i>	5
<i>Le triptyque de l'aide française: la superposition de trois niveaux de coopération</i>	6
<i>Le dispositif institutionnel français ne favorise pas la cohérence de son action</i>	7
<i>L'efficacité de l'aide publique au développement largement remise en question</i>	8
La politique de coopération française de 1998-2006	9
<i>La réforme institutionnelle de 1998</i>	9
<i>Et l'Afrique?</i>	10
<i>Priorités & thèmes articulatoires de la politique de coopération française</i>	11
<i>La politique de coopération française et la société civile</i>	12
<i>La multilatéralisation de l'APD française</i>	13
<i>Quelle cohérence du dispositif institutionnel depuis la réforme?</i>	13
<i>La Déclaration de Paris et l'efficacité de l'APD</i>	14
Existe-t-il une préoccupation sécuritaire dans la politique française de coopération?	16
<i>L'irruption de la préoccupation sécuritaire dans le débat sur le développement</i>	16
<i>Terrorisme et réalité française : changements internes</i>	16
<i>La coopération militaire : une tradition historique non comptabilisée dans l'APD</i>	17
<i>Pas de mutation claire vers une sécurisation du discours français en matière de coopération</i>	18
<i>Vers une mutation possible : une coopération bilatérale au service des intérêts français</i>	19
Conclusion	20

Introduction

Dès ses premiers balbutiements, la politique française de coopération s'est résolument vouée à la préservation d'un rôle prépondérant dans ses anciennes colonies : ce « pré carré africain » communément désigné la « Françafrique ». Cet attachement, de nature à la fois historique, culturel, économique et militaire, juxtaposé à la spécificité d'un modèle de coopération à la française administré par de nombreux ministères ayant des cultures, des objectifs et des intérêts divergents, a suscité, tant auprès du Comité d'aide au développement (CAD) que des institutions financières internationales (IFI), de nombreuses critiques. De ce fait, notre première hypothèse suppose que la diversité des foyers de décisions ainsi que le décalage pouvant exister entre l'énoncé de la politique française de coopération et sa mise en pratique ont contribué, d'une certaine façon, à éloigner la France des nouvelles pratiques des grands bailleurs de fonds, tels que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, agissant, principalement, sous l'égide des recommandations du CAD.

Par ailleurs, considérant que la politique de coopération française se situe dans un multilatéralisme aux contours flous, se caractérise par un décalage entre le discours et la pratique et que la France s'est posée en défaveur d'une intervention en Irak, notre seconde hypothèse est la suivante : les interventions françaises liées à la sécurité demeurent modestes et leur impact négligeable. À cet effet, contrairement à la doctrine très influente au Royaume-Uni et aux États-Unis selon laquelle « il n'y a pas de sécurité sans développement, ni développement sans sécurité »¹, les questions de sécurité demeurent peu présentes dans le discours français en matière de coopération. Ainsi, nous supposons que la France refuse toujours d'ouvrir la « boîte de Pandore »² d'une trop large intégration des dépenses liées à la sécurité aux aides admissibles à la comptabilisation de l'aide publique au développement (APD) par le CAD.

Néanmoins, considérant que la France s'est dotée d'un plan national de lutte contre le terrorisme, qu'elle a une histoire de coopération militaire avec l'Afrique et, notamment, que suite aux allègements de dettes ayant été convenus, il apparaît peu probable que celle-ci puisse maintenir ses contributions et atteindre le 0,7% prévu pour 2012, notre dernière hypothèse est la suivante : la sécurité pourrait prendre de plus en plus de place dans le discours français de coopération et par conséquent la comptabilisation des dépenses liées à la sécurité dans l'APD pourrait devenir nécessaire.

¹ Erin Simpson, « Le programme de sécurité de l'après 11 septembre et la politique étrangère canadienne : Conséquence pour le Sud Mondial? Principaux points d'ancrage pour l'action », *Document d'orientation du CCCI* (mai 2005), p. 2.

² J.-M. Châtaigner, « Aide publique au développement et réformes des systèmes de sécurité », *Afrique Contemporaine*, vol. 209 (2004), p. 41.

1. La politique de coopération française de 1990-1997

Une décennie marquée par la dégringolade de l'effort de contribution

Depuis 1992, l'effort moyen de contribution des pays membres du CAD s'est retranché considérablement³. Si la France était momentanément demeurée à l'écart de cette impulsion, une diminution notable et constante de son APD, notamment du rapport APD/RNB⁴, s'est opérée entre 1993 et 1997. Soulignons, à cet effet, qu'une multitude de facteurs associés et imbriqués, tels que la fin marquée de la guerre froide, la récession économique mondiale ayant entraîné l'adoption de politiques budgétaires restrictives en Europe ainsi que le renouveau d'un débat portant sur l'efficacité et la pertinence de l'APD, ont exacerbé cette diminution assidue de l'effort français⁵.

Constatons, tout d'abord, que la montée des controverses et des interrogations relatives à l'efficacité de l'APD peut être circonscrite à une période « où, voyant s'effriter une finalité stratégique forte qui l'avait portée trois décennies durant, [l'APD] était rétrogradée dans l'échelle des priorités des politiques publiques et de l'allocation des ressources budgétaires »⁶. Cette rétrogradation impliqua, simultanément, une « rigueur » plus austère envers les pays ne pratiquant pas une « bonne gouvernance », une « fatigue de l'aide » généralisée aux niveaux politique, psychologique et moral ainsi qu'une dépréciation de la « capacité d'absorption de l'aide » imputée aux pays bénéficiaires⁷. Ces trois facteurs ont largement concouru à impulser la décennie vers une dégringolade percutante caractérisée par la multiplication des précautions et des procédures et une presque irréversible tendance à la réduction des contributions.

Une polarisation de l'aide française sur l'Afrique sub-saharienne

Les transformations des réalités internationales survenues depuis la fin de la guerre froide, dont le phénomène de mondialisation, ainsi que les incidences de ces évolutions sur les politiques publiques et les stratégies des acteurs gouvernementaux ne sont pas demeurées sans effet sur la politique de coopération française. Celle-ci s'est notamment nantie de nouveaux mécanismes financiers et institutionnels afin d'ouvrir sa zone d'intervention, passée graduellement de « zone d'influence » à « zone de solidarité prioritaire »⁸ dans les discours officiels. Ainsi, depuis 1995, la France a étendu son champ étroit de coopération aux États africains anglophones et lusophones ainsi qu'à la région des Caraïbes⁹.

³ CRID, *Acteurs solidaires*, [En ligne] Adresse URL : <http://www.euforic.org/crid/coop96.htm?&username=guest@euforic.org&password=9999&groups=EUFORIC&workgroup=#coo> (Page consultée le 3 octobre 2007).

⁴ 1993 : 0,63%, 1994 : 0,64%, 1995 : 0,55%, 1996 : 0,48% 1997 : 0,45% (Yves Tavernier, *La coopération française au développement : bilan, analyses, perspective*, Paris, La Documentation française, 1999, p. 137).

⁵ La Documentation française, *La politique de coopération pour le développement (1958-2007)*, [En ligne] Adresse URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/cooperation-aide-au-developpement/index/> (Page consultée le 27 octobre 2007).

⁶ Jean-Bernard Véron, « L'aide au développement : évolution récentes et grands débats », *Publications de l'Agence Française de Développement*, (mai 2005), p. 8.

⁷ Jean Coussy, « La participation française aux aides multilatérales », Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 55-78, Paris, La Documentation française, 2005.

⁸ Yves Tavernier, *op.cit.*, p. 18.

⁹ La Documentation française, *La politique de coopération pour le développement (1958-2007)*, *op.cit.*, s.p.

Une réévaluation des objectifs de la coopération française semblait alors s'esquisser suite à cette ouverture vers de nouveaux espaces géographiques et à la baisse notable d'APD consentie aux pays d'Afrique sub-saharienne : de 57% à 45% de l'aide bilatérale entre 1989 et 1999¹⁰. Néanmoins, cette répartition inédite de l'APD peut être mieux éclairée par le fait d'un examen attentif de la conjoncture et des motifs s'y rapportant. Soulignons, tout d'abord, que la France diminuait, au cours de cette période, son apport aux ajustements structurels dont les pays d'Afrique sub-saharienne avaient été d'importants bénéficiaires et que le déplacement géographique favorisa principalement le Maghreb¹¹. Il est en outre essentiel de relever que la France, qui a traditionnellement jaugé la convenance de multilatéraliser son aide selon l'influence qu'elle pourrait en dégager, avait un recours croissant à l'aide multilatérale dans le cadre d'une multilatéralisation régionale européenne. À cet effet, tout en préservant intact l'essentiel de ses politiques grâce à l'influence asymétrique qu'elle exerçait alors sur la politique de coopération européenne, la France réussissait à réunir des ressources plus significatives qui se sont centrées sur l'Afrique tout au long de la décennie¹². Bref, « le recours croissant, en termes relatifs, à l'aide multilatérale – pourtant elle-même très concentrée sur l'Afrique – biaise la présentation des priorités françaises »¹³ car celle-ci conservera son traditionnel ancrage sur l'Afrique.

Priorités & thèmes articulatoires de la politique de coopération française

Peu d'États ont aménagé, comme la France, des structures de coopération intégrant un ensemble si largement diversifié d'objectifs : institutionnel, culturel, économique, environnemental, politique et social, octroyant de ce fait une dimension « générale » à leur aide et se soumettant à un risque élevé de dispersion¹⁴. À cet effet, le Comité d'évaluation par les pairs du CAD avait indiqué, dans le cadre de son rapport d'évaluation de 1994, que cette diversité tendait à diminuer grandement l'efficacité et la portée de la politique de coopération française¹⁵.

Néanmoins, il est possible de déceler, au cours de cette période, cinq priorités ou thèmes articulatoires de la politique française de coopération : la mise en place d'infrastructures de base par le biais de l'aide-projet, le développement des capacités nationales par le biais de la coopération technique, l'adoption de programmes de stabilisation macroéconomique ou de redressement économique s'appuyant, notamment, sur des allègements de dette, la protection des populations vulnérables par le biais d'aide d'urgence et d'aide alimentaire en cas de catastrophes humaines et naturelles¹⁶ et la démocratisation ou la stabilisation politique, laquelle se traduit par

¹⁰ Jean-Michel Sévérino, *Les trois révolutions de l'aide française*, [En ligne] Adresse URL : <http://www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3597> (Page consultée le 18 novembre).

¹¹ *Ibid.*

¹² Jean Coussy, *op.cit.*, p. 56.

¹³ Jean-Michel Sévérino, *op.cit.*, s.p.

¹⁴ Yves Tavernier, *op.cit.*, p. 20.

¹⁵ OCDE/CAD, *Development Co-operation Review of France (1994)*, [En ligne] Adresse URL : http://www.euforic.org/fr/dcrfr_gb.htm?&use

rname=guest@euforic.org&password=9999&groups=EUFORIC&workgroup= (Page consultée le 27 octobre 2007).

¹⁶ Yves Tavernier, *op.cit.*, p. 24-25.

l'édification d'États de droit et la promotion de la bonne gouvernance¹⁷. Ces priorités s'inscrivent dans le cadre général du développement durable tel qu'énoncé à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement en 1992. Bref, les actions de coopération doivent nécessairement concilier économie et écologie puisque « l'environnement et le développement sont un même sujet : il n'y a de développement que durable »¹⁸.

Par ailleurs, depuis la dévaluation des francs CFA et comorien en 1994 qui, notamment, multipliait par deux le service de la dette pour les pays concernés, la France s'est engagée dans plusieurs initiatives de traitement et d'allègement de la dette. Si celles-ci s'inscrivent, au départ, dans un cadre strictement bilatéral (au Sommet de Dakar de 1994, la France annonça l'annulation de la totalité de la dette des pays à faible revenu ainsi que la moitié de celle des pays à revenu intermédiaire tels que le Gabon et le Cameroun¹⁹), elles convergeront vers des actions davantage impulsées par des instances multilatérales. À cet effet, soulignons l'avènement de l'initiative prévoyant les conditions d'une réduction concertée de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) esquissée au sommet du G7 de Lyon en 1996. Indubitablement,

[I]a mise en œuvre de réduction de dette à grande échelle remet implicitement en cause la politique d'aide. Annuler des dettes revient à mettre en lumière l'inefficacité de l'aide, du moins en ce qui concerne la volonté de restaurer la soutenabilité des déficits publics. Du point de vue de l'avenir, il existe un risque que les réductions de dette prennent une place importante dans l'aide française et conduisent ainsi à une réduction à la portion congrue des autres modalités d'aide²⁰.

À cet effet, soulignons que les pays à revenu intermédiaire ont été les principaux bénéficiaires de ces remises de dette et que ceux-ci ont conséquemment subi une baisse notable de l'APD remise hors du service de la dette²¹.

La politique de coopération française et la société civile

Dans son rapport présenté au Premier ministre en 1990, Stéphane Hessel proposait d'élargir les compétences de la coopération à un ensemble varié d'intervenants dont les organisations non gouvernementales (ONG)²². À cet effet, bien que les relations entre les pouvoirs publics et les ONG soient passées du simple « accès au guichet »²³ à un système dit de cofinancement, les crédits alloués aux ONG françaises demeurent excessivement faibles²⁴. Soulignons ainsi que l'État français, qui perçoit généralement les ONG comme de commodes appoints de sa politique

¹⁷ MAE, *Mémoire de la France au CAD (1994)*, [En ligne] Adresse URL : http://www.euforic.org/fr/dcrfr_fr.htm?&username=guest_@euforic.org&password=9999&groups=EUFORIC&workgroup (Page consultée le 22 octobre 2007).

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Marc Raffinot et Christine Rosellini, « Réductions de dette : l'expérience française », Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 79-96, Paris, La Documentation française, 2005.

²⁰ *Ibid.*, p. 87.

²¹ *Ibid.*, p. 94.

²² Stéphane Hessel, *Les relations de la France avec les pays en voie de développement*, Paris, La Documentation Française, 1991.

²³ MAE, *Mémoire de la France au CAD (1994)*, *op.cit.*, s.p.

²⁴ CRID, *Acteurs solidaires op.cit.*, s.p.

de coopération, se situe au dernier rang des pays membres du CAD quant à la part d'APD transitant par celles-ci. En outre, l'État leur octroie un appui financier très limité ne représentant en moyenne que 12% de leur budget²⁵. Conséquemment, le Comité du CAD critique, à la fois dans son rapport de 1994 et de 1997, les insuffisances au niveau de la consultation et du partenariat avec la société civile française. Par ailleurs, celui-ci soulève que les activités de sensibilisation effectuées tendent à être généralement sans effets notables sur un public français peu préoccupé par la coopération²⁶.

Finalement, malgré l'adoption de la *loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République*, complétée par la *loi du 4 février 1995*, le principe de coopération décentralisée qui engage les populations locales et les acteurs sociaux, semble être un incitatif intéressant mais non sans pièges : « manque de cohérence et de coordination, connaissance insuffisante des situations et des besoins réels des populations, absence de contrôle et motivations politiques des élus locaux »²⁷.

Le triptyque de l'aide française: la superposition de trois niveaux de coopération

Les motivations sous-jacentes aux apports français à la coopération européenne ont « fait naître durablement le soupçon [que la France] était tentée de poursuivre ses objectifs traditionnels avec les moyens de l'Europe »²⁸ afin, d'une part, d'orienter les subsides multilatéraux vers l'Afrique sub-saharienne tout en bénéficiant d'un soutien communautaire et, d'autre part, « d'être présente dans l'ensemble des régions du monde où elle n'a pas les moyens d'entreprendre une coopération bilatérale »²⁹. À cet effet, ce ne fut que sous la « contrainte », suite à la dévaluation des francs CFA et comoriens et confrontée aux critiques des IFI, du CAD et du public français relativement à la gestion de l'APD française : la malversation des aides, les intérêts pétroliers, les réseaux politico-mafieux, les financements occultes de partis politiques français et, notamment, les relations clientélistes³⁰, que la multilatéralisation s'opéra. Toutefois, il est impératif de souligner que si l'aide bilatérale représente la majeure partie de la contribution française (75,7% de l'APD en 1997), c'est « paradoxalement dans les statistiques de l'aide bilatérale qu'il faut suivre les signes majeurs de multilatéralisation de la logique de l'aide française »³¹. À titre d'exemple, la participation française aux ajustements structurels, au cours des années 1990, n'était pas statistiquement comptabilisée dans l'aide multilatérale bien que ces instances en aient pris l'initiative, précisé les objectifs et prescrit les conditionnalités³².

²⁵ Yves Tavernier, *op.cit.*, p. 108.

²⁶ OCDE/CAD, *France. Development Co-operation Review (1997)*, [En ligne] Adresse URL : http://www.oecd.org/document/50/0,3343,fr_2649_34603_2087282_1_1_1_1,00.html (Page consultée le 26 octobre 2007).

²⁷ CRID, *Acteurs solidaires op.cit.*, s.p.

²⁸ Jean Coussy, *op.cit.*, p. 67.

²⁹ Yves Tavernier, *op.cit.*, p. 29.

³⁰ CRID, *Acteurs solidaires, op.cit.*, s.p.

³¹ Jean Coussy, *op.cit.*, p. 64.

³² *Ibid.*

Le dispositif institutionnel français ne favorise pas la cohérence de son action

La notion de cohérence, au cœur des polémiques et des diatribes, représente le talon d'Achille du dispositif français de coopération, notoire pour sa complexité « légendaire »³³. À cet effet, si la norme, tout particulièrement chez les pays anglo-saxons, semble être la gestion de l'APD par une agence de développement, du fait du « souci des gouvernements [...] de donner à la politique de coopération une véritable cohérence en estimant qu'elle ne serait pas assurée si les responsabilités étaient réparties sur plusieurs pôles »³⁴, soulignons qu'en France, l'intendance de l'APD est partagée par une dizaine de ministères ayant des priorités, des cultures et des intérêts divergents. La coopération technique, à titre d'exemple, est mise en œuvre à la fois par le ministère des Affaires étrangères (MAE), le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MEFI) et certains autres ministères sans obligatoirement faire l'objet d'une concertation interministérielle. Sur le terrain, le manque de cohérence est tout aussi flagrant : chacun devant exécuter les orientations partisans du ministère dont il répond.

Cet éparpillement administratif nuit en outre à la lisibilité de l'aide, notamment du fait que le Parlement n'est pas impliqué dans la définition d'une politique commune de coopération, n'est pas consulté de façon cohérente quant aux objectifs, priorités géographiques, modalités et moyens de celle-ci. À cet effet, il vote de manière dispersée les crédits sous la tutelle officieuse du MEFI qui procède régulièrement à des annulations et des gels de crédits³⁵. En résumé, cette rivalité interministérielle ne permet pas d'intégrer tous les champs et tous les acteurs de la coopération afin de définir des secteurs prioritaires ou des interventions ciblées stratégiquement et conjointement à moyen ou à long terme.

Indubitablement, plusieurs rapports et publications, notamment le rapport Picq de 1994³⁶, ont corroboré cette défaillance tant au plan national que communautaire où la cohérence entre les politiques de l'UE et les États membres demeure relativement faible. Néanmoins, malgré les recommandations portant, presque unanimement, sur l'exigence d'une réforme appuyant une meilleure cohérence des politiques nationales, communautaires et internationales ainsi que l'association nécessaire du MAE et du ministère de la Coopération, celles-ci « se sont heurtées à de vives résistances, en particulier du ministère de la Coopération, jaloux de son domaine d'action, mais aussi de certains chefs d'États africains qui entretiennent avec ce dernier des relations toutes particulières »³⁷. Ainsi, le projet de réforme annoncé par le Premier ministre dans sa lettre du 6 juin 1995, ne se traduit, dans les faits, que par la mise en place, en 1996, d'un Comité interministériel de l'aide au développement (CIAD).

Similairement aux évaluations effectuées par les IFI et les ONG, les rapports de 1994 et de 1997 du Comité du CAD réprouvent, avec constance, le déficit de cohérence : « *the Committee's main*

³³ CRID, *Acteurs solidaires, op.cit.*, s.p.

³⁴ J.-M. Debrat, Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, « La politique française d'aide au développement (1957-2004) », Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 54, Paris, La Documentation française, 2005.

³⁵ CRID, *Acteurs solidaires, op.cit.*, s.p.

³⁶ Mission sur les responsabilités et l'organisation de l'État, *L'État en France : servir une nation ouverte sur le monde (1994)*, [En ligne] Adresse URL : <http://ensmp.net/pdf/1994/picq.pdf> (Page consultée le 26 octobre 2007).

³⁷ *Ibid.*

concern [is] the diversity of the various components that make up the French aid system »³⁸. À cet effet, bien que le Comité se satisfait de l'expansion relative du champ étroit de l'attribution des aides réalisée en 1995, il presse la France de subordonner ses liens privilégiés entretenus avec l'Afrique à la nécessité de dégager davantage de cohérence dans la formulation de ses politiques³⁹. Ainsi, si le Comité félicite également la France pour sa participation accrue aux initiatives impulsées par les IFI, elle doit cependant chercher à favoriser une meilleure cohérence en harmonisant ses politiques et programmes avec ceux développés par d'autres bailleurs de fonds. De plus, celle-ci doit répondre à la nécessité d'un réel dialogue avec les pays bénéficiaires de ses aides pour qu'ils puissent participer à la sélection et à l'implantation des projets et ainsi favoriser la cohérence. Finalement, le Comité critique la complexité excessive du dispositif de coopération caractérisé par une gestion de l'APD assurée par trop de ministères ayant des cultures et des intérêts divergents⁴⁰. Bref, tant au niveau de la cohérence entre pays donateurs, entre ceux-ci et les pays bénéficiaires et à l'interne, la France est une « mauvaise élève » pour le Comité du CAD.

L'efficacité de l'aide publique au développement largement remise en question

Nous l'avons précédemment relevé, le renouveau du débat relatif à l'efficacité des administrations et de leurs aides a contribué à la réduction de l'effort de contribution français au cours des années 1990. Soulignons, à cet égard, que l'APD traversa une « double crise de légitimité » : d'une part, les États étaient confrontés à une conjoncture économique difficile marquée par des compressions budgétaires ainsi que l'effritement d'une finalité géostratégique de l'aide et, d'autre part, le public tendait, de plus en plus, à considérer les insuccès économiques de certains pays bénéficiaires comme ceux de l'APD elle-même⁴¹. Néanmoins, c'est cette « double crise » qui commande une utilisation plus efficace des ressources publiques, la remise en question des méthodes classiques d'attribution des aides et, notamment à cause de la faillite du communisme soviétique, la prescription par l'OCDE d'une réforme de l'État qui porte un accent tout particulier sur l'efficacité des administrations et du secteur public⁴².

Ainsi, outre la notion de cohérence, celle d'efficacité est la plus récurrente dans les débats et les réflexions portant sur la politique française de coopération. À ce sujet, deux rapports ont été particulièrement probants. Tout d'abord, le rapport de J.-P. Fuchs, publié en 1994, portait sur l'inefficacité de l'APD française et proposait, notamment, de limiter l'amoncellement contradictoire des champs géographiques et des compétences, d'accroître la distribution des aides aux pays engagés dans des processus de démocratisation et, entre autres, de simplifier le dispositif institutionnel. Le second, celui de J.-R. Bernard, publié en 1996, portait principalement sur l'inefficacité résultant de l'existence de quatre systèmes d'évaluations distincts. Il proposait,

³⁸ OCDE/CAD, *France. Development Co-operation Review (1997)*, op.cit., s.p.

³⁹ OCDE/CAD, *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD: Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, [En ligne] Adresse URL : <http://www.oecd.org/dataoecd/0/46/20899586.pdf> (Page consultée le 25 octobre 2007).

⁴⁰ OCDE/CAD, *Development Co-operation Review of France (1994)*, op.cit., s.p. & OCDE/CAD, *France. Development Co-operation Review (1997)*, op.cit., s.p.

⁴¹ Jean-Michel Sévérino, *Les trois révolutions de l'aide française*, op.cit., s.p.

⁴² *Ibid.*

ainsi, d'harmoniser les critères d'évaluation ; pertinence, cohérence, efficacité et impact des aides, à l'ensemble des ministères et des acteurs⁴³.

Réalisée en 1995 par l'ONG française Terre des Hommes, une étude portant sur la coopération France-Mali a clairement révélé les inefficacités de l'APD française : « l'aide à l'hôpital du 'point G' [Bamako] qui devait être accordée en 1991 a été retardée de deux ans car la France voulait imposer un poste d'assistant technique qui ne figurait pas dans l'organigramme de l'hôpital »⁴⁴.

Pour le CAD, il importe de déterminer si l'APD est efficace dans l'atteinte de ses objectifs selon une évaluation axée sur les résultats. Il est ici pertinent de relever qu'historiquement, « la réflexion de la communauté internationale sur l'efficacité de l'aide s'est d'abord concentrée sur la qualité des projets considérés en eux-mêmes, puis sur leur impact - d'où l'importance prise par [la gestion] fondé[e] sur les résultats (*Result Based Management*) »⁴⁵ depuis, notamment, la publication par le CAD du document *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXème siècle* en 1996⁴⁶. Ainsi, bien que le Comité se satisfait de la volonté exprimée par la France d'accroître l'efficacité de sa politique de coopération, ce dernier précise que dans les faits, la France semble être réfractaire au principe de la gestion axée sur les résultats. À cet effet, le Comité rappelle que le décret du 21 mars 1996, portant sur la création du CIAD et faisant obligation au gouvernement de préparer, annuellement, un rapport sur l'efficacité, n'a jamais été mis en œuvre⁴⁷. Bref, le CAD exhorte la France de focaliser ses politiques sur la réduction de la pauvreté, de procéder au recrutement de personnel qualifié ayant la charge de concevoir et de mettre en action les projets et, entre autres, de procéder à des évaluations systématiques et concertées des projets et des programmes d'APD⁴⁸.

2. La politique de coopération française de 1998-2006

La réforme institutionnelle de 1998

Dès ses premiers balbutiements, la politique française de coopération s'est résolument vouée à la préservation d'un rôle prépondérant dans ses anciennes colonies ; son « pré carré africain ». Incidemment, nous l'avons précédemment relevé, la pluralité des foyers de décisions, l'illisibilité des aides, la double crise de légitimité du fait des échecs économiques des pays aidés et de la généralisation d'un phénomène de malversation des aides et autres scandales liés à la FrancAfrique, ont largement concouru à maintenir la France à l'écart des nouvelles pratiques des autres bailleurs de fonds agissant sous l'égide des recommandations du CAD. À cet effet, réclamée à la fois par les professionnels, les IFI et les ONG, la réforme institutionnelle et

⁴³ Yves Tavernier, *op.cit.*, p. 36-40.

⁴⁴ CRID, *Acteurs solidaires*, *op.cit.*, s.p.

⁴⁵ Jean-Michel Sévérino, *Les trois révolutions de l'aide française*, *op.cit.*, s.p.

⁴⁶ OCDE/CAD, *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXème siècle*, [En ligne] Adresse URL : http://www.oecd.org/data_oecd/41/32/15249681.pdf (Page consultée le 25 octobre 2007).

⁴⁷ Philippe Ryfman, « L'évaluation de l'efficacité de la politique française d'aide au développement », Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 97-112, Paris, La Documentation française, 2005.

⁴⁸ OCDE/CAD, *France. Development Co-operation Review (1997)*, *op.cit.*, s.p.

stratégique, destinée à renforcer la cohérence et l'efficacité de la politique française de coopération, s'était depuis longtemps fait attendre. Engagée en février 1998, elle devint effective en janvier 1999⁴⁹.

La réforme porte sur la création d'un Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présenté comme un espace de coordination et de réflexion pour tous les ministères concernés ainsi que la création d'un Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) afin de faciliter le dialogue permanent entre les pouvoirs publics et la société civile française. Par ailleurs, celle-ci désigne comme « opérateur pivot »⁵⁰ de l'aide bilatérale l'Agence française de développement (AFD) et procède au rééquilibrage du dispositif institutionnel de coopération en annexant le ministère de la Coopération au MAE ; l'axe diplomatique, et en préservant le MEFI ; l'axe financier⁵¹. Finalement, la réforme porte sur la création de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) afin de déployer les aides sur de nouveaux territoires, à l'exemple de l'expansion de 1995. À cet effet, cette décision « traduit à la fois une réelle volonté de changer de cap et, en même temps, un certain désenchantement vis-à-vis du continent africain conduisant à une réorientation vers les nouveaux marchés ou vers l'Europe en voie d'élargissement »⁵².

Et l'Afrique?

Sauf quelques exceptions, l'APD française cible les pays du continent africain. À cet effet, si l'on compare l'actuelle distribution géographique des aides, suite à la création de la ZSP en 1998, à celle de 1990-1991, il devient rapidement évident que la diversification des fonds alloués fut négligeable. Les modifications ne concernent, en fait, que l'Océanie, où l'effort de contribution de la France chute dramatiquement dès 2000, année où la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont exclues des territoires éligibles retenus par le CAD et, nous l'avons précédemment relevé, s'opère une timide ouverture vers l'Europe de l'Est⁵³. Si officiellement, selon la France, l'Afrique a impérativement besoin d'assistance afin de réaliser les Objectifs millénaires du développement (OMD)⁵⁴, il ne fait aucun doute, cependant, que des préoccupations culturelles, géopolitiques et économiques officieuses y demeurent profondément enracinées. À cet effet, si certains auteurs soutiennent que l'Afrique représente un enjeu décroissant pour le commerce extérieur de la France, à l'exception notable du domaine pétrolier⁵⁵, d'autres, plus critiques, affirment qu'il existe une corrélation avérée entre le volume d'exportation en matières premières d'un pays et le volume de crédits octroyés par la France : « plus le pays est pauvre, moins il reçoit »⁵⁶

⁴⁹ MAE, *Présentation des résultats de la première enquête nationale sur l'opinion des Français à l'égard de l'aide au développement*, [En ligne] Adresse URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-inst%20institutionnel_5155/index.html (Page consultée le 27 novembre 2007).

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Jean-Michel Sévérino, *Les trois révolutions de l'aide française*, *op.cit.*, s.p.

⁵² J.-M. Debrat, Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, *op.cit.*, p. 37.

⁵³ DGiCid, « Chiffres définitifs de l'APD française en 2003 », *Les Notes du jeudi*, no. 22 (janvier 2005), p. 3.

⁵⁴ La Documentation française, *La politique de coopération pour le développement (1958-2007)*, *op.cit.*, s.p.

⁵⁵ J.-M. Debrat, Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, *op.cit.*, p. 23.

⁵⁶ Les Renseignements généraux, « À qui profite l'aide au développement? Les contradictions de l'aide française publique au développement », *Les brochures pédagogiques des Renseignements généraux* (octobre 2006), p. 9.

Priorités & thèmes articulatoires de la politique de coopération française

Brusquement confrontée à des agitations de nature « politico-médiatiques »⁵⁷ liées, d'une part, à l'expansion de l'activisme altermondialiste et, d'autre part, aux attentats du 11 septembre 2001 qui ont réactualisé la finalité géostratégique et sécuritaire de l'aide, la communauté internationale s'est éveillée de la longue léthargie ayant caractérisé les années 1990. À cet effet, une ardente relance du débat d'idées, motivée, notamment, par le Sommet du millénaire de 2000 et *Les lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté* publiées en 2001⁵⁸, restitue la lutte contre la pauvreté au cœur des objectifs de la coopération⁵⁹. Outre cette préoccupation centrale, les priorités d'action, telles qu'explicitées dans *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD: Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité* émis par le CAD en 1996⁶⁰, concernent les critères d'attribution et d'administration de l'aide, tels que les documents stratégiques de rééducation de pauvreté (DSRP) des IFI, permettant aux bailleurs de fonds d'assurer un niveau élevé de cohérence et d'efficacité.

C'est dans cette impulsion, en faveur d'un nouveau consensus international en formation, que la politique française de coopération fait de la réduction de la pauvreté et des inégalités, dans le cadre général du développement durable, la priorité de son APD. À cet effet, trois axes prioritaires se dégagent désormais de la politique française de coopération : l'atteinte des OMD en portant une attention particulière à la bonne gouvernance et à la consolidation d'États de droit, la culture, l'éducation et la recherche et, finalement, l'administration efficace et cohérente des fonds publics alloués à l'APD⁶¹. Outre ses objectifs consensuels de coopération, la France concentre ses efforts sur une pluralité d'objectifs allant du rééquilibrage macroéconomique et de l'insertion commerciale des pays de la ZSP au rayonnement culturel et de la Francophonie. Fait intéressant, la France, après l'échec de la proposition Tobin de taxation des mouvements de capitaux, a instauré en 2006, à la suite de travaux menés en concert avec le Chili, l'Espagne et le Brésil, une taxation sur l'achat de billets d'avion⁶².

Il importe, néanmoins, d'examiner minutieusement le décalage pouvant exister entre l'énoncé de la politique française de coopération et sa mise en pratique. À cet effet, bien que la France, suite à ses engagements lors du Conseil européen de Barcelone et du Sommet mondial sur le financement du développement de Monterrey, ait significativement accru son effort de contribution, un examen attentif des statistiques comptables nous permet de constater que l'APD « réelle », affectée aux dépenses reliées directement au développement, a été remarquablement plus lente. Ainsi, la remontée spectaculaire de l'APD française, depuis 2001, s'explique essentiellement par d'importantes annulations de dette notamment dans le cadre de l'initiative

⁵⁷ Jean-Michel Sévérino, *Les trois révolutions de l'aide française*, op.cit., s.p.

⁵⁸ OCDE/CAD, *Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté*, [En ligne] Adresse URL: <http://www.oecd.org/dataoecd/47/15/2672743.pdf> (Page consultée le 25 octobre 2007).

⁵⁹ La Documentation française, *La politique de coopération pour le développement (1958-2007)*, op.cit., s.p.

⁶⁰ OCDE/CAD, *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD: Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, op.cit., s.p.

⁶¹ Euroresources, *France*, [En ligne] Adresse URL : http://www.euroresources.org/guide_to_population_assistance/france.html (Page consultée le 15 novembre 2007).

⁶² Reality of Aid, *French Development Cooperation: Assistance Increase and Reform*, [En ligne] Adresse URL : http://www.realityofaid.org/roa_report.php?table=roa2006&id=28 (Page consultée le 30 octobre 2007).

PSTE. Ceci contribue, ainsi, à une APD pouvant être définie comme « artificielle » puisque qu'une « large part de cette progression est le produit d'un gonflement statistique qui ne se traduit ni par de nouvelles dépenses pour l'Etat, ni par des ressources supplémentaires pour le financement du développement »⁶³. À titre d'exemple, le CAD évalue que l'annulation de la dette irakienne en 2005 pourrait constituer 11% du total de l'APD française⁶⁴.

Par ailleurs, bien que la priorité soit accordée à la réduction de la pauvreté et des inégalités, aux soins primaires de santé et à l'éducation de base, « l'essentiel des aides concerne les niveaux supérieurs d'éducation ou de santé. Ainsi, plus de la moitié de l'appui à la santé en Afrique se fait en faveur des hôpitaux, dont deux tiers sous forme d'assistance technique »⁶⁵. En 2004, seulement 0,5% de l'APD française était consacrée aux soins de base, 4% à l'éducation de base et 2% à l'eau et l'assainissement⁶⁶ tandis que 12% était consacrée aux prêts et 24% aux allègements de dette⁶⁷.

La politique de coopération française et la société civile

Bien qu'un des principaux objectifs de la réforme de 1998 consistait en l'ouverture du champ de la coopération aux ONG françaises, les relations entretenues entre celles-ci et l'administration publique demeurent caractérisées par deux antinomies. À cet effet, si d'une part les ONG sont régulièrement consultées, notamment avant d'importantes négociations multilatérales, elles sont normalement exclues et reléguées à l'arrière-scène dès qu'il s'agit de planification financière ou de délimiter les grandes orientations de la politique française de coopération⁶⁸. D'autre part, même si le discours officiel de l'État s'est considérablement transformé au fil du temps en se faisant plus « louangeur » des activités des ONG, l'État français refuse obstinément de faire transiter plus de crédits de l'APD par le biais de ces organismes. Selon le CAD, « l'intérêt des autorités publiques [au niveau du discours] ne doit pas masquer le fait que la part de l'APD française qui transite par les [ONG] est encore l'une des plus faibles [0,4% en 2003-2004] parmi la communauté des donateurs [la moyenne pour les membres du CAD est de 5,3% en 2003-2004] »⁶⁹. En outre, soulignons que la prédominance du financement privé des ONG sur le financement public est toujours d'actualité en France et que le ratio demeure relativement stable : 35/65 en 1991, 44/56 en 1994, 1996 et 1997 et 38/62 en 2001⁷⁰.

⁶³ K. Herrgott et R. Mailais, « L'aide publique française au développement et la politique de coopération au développement : État des lieux, analyses et propositions », *Rapport de la Commission APD de Coordination SUD*, (novembre 2005), p. 22.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 29.

⁶⁵ Jean-Michel Debrat, Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, *op.cit.*, p. 37.

⁶⁶ Reality of Aid, *French Development Cooperation: Assistance Increase and Reform*, *op.cit.*, s.p.

⁶⁷ Euroresources, *France*, *op.cit.*, s.p.

⁶⁸ K. Herrgott et R. Mailais, *loc.cit.*, p. 105.

⁶⁹ OCDE/CAD, *La France (2004). Examen du CAD par les pairs. Principales conclusions et recommandations*, [En ligne] Adresse URL : http://www.oecd.org/document/60/0,3343,fr_33873108_33873376_31963196_1_1_1_1,00.html (Page consultée le 26 octobre 2007).

⁷⁰ K. Herrgott et R. Mailais, *loc.cit.*, p. 102.

La multilatéralisation de l'APD française

Nous l'avons vu, c'est dans les comptabilisations de l'aide bilatérale qu'il faut situer les signes majeurs de la multilatéralisation de la logique de l'APD française⁷¹. Ainsi, bien qu'au premier coup d'œil, le niveau de l'aide multilatérale soit demeuré relativement stable : 24% en 1998, 34% en 2001 et 30% en 2002 et qu'il demeure légèrement au-dessus de la moyenne du CAD qui est de 27%, la multilatéralisation de fait « où les aides restent nationales mais se conforment à des normes décidées à un échelon multilatéral »⁷² continue de s'opérer. Soulignons, à cet effet, que si la remontée de l'APD française est étroitement liée aux décisions multilatérales en faveur des allègements de dette, celle-ci demeure comptabilisée uniquement dans les montants de l'aide bilatérale bien que ces instances multilatérales, tels que le Club de Paris, en aient pris l'initiative, précisé les objectifs et prescrit les conditionnalités.

Notons, toutefois, qu'à l'instar de la majorité des pays membres de l'Union européenne, la multilatéralisation de l'APD française s'effectue surtout au niveau communautaire⁷³ ; bien que celle-ci se caractérise, selon le CAD, par un manque d'articulation des actions bilatérales et communautaires, et que la part allouée aux institutions des NU demeure inférieure à la moyenne du CAD⁷⁴.

Quelle cohérence du dispositif institutionnel depuis la réforme?

La cohérence des politiques en faveur du développement constitue une exigence de gestion pour le CAD et ses pays membres. À cet effet, soulignons que ceux-ci ont indiqué, notamment en 2002 lors de la publication du *Programme d'action commun au service du développement*, leur détermination de « faire de la cohérence des politiques au service du développement le dénominateur commun des politiques gouvernementales »⁷⁵. Bien que la France ne semble pas remettre en cause l'impérativité de cette exigence, du fait de son rôle d'avant-plan en matière d'harmonisation des pratiques et des procédures, un décalage flagrant persiste entre les objectifs explicités ainsi que les engagements formulés au sein des instances multilatérales et la politique de coopération officielle. À cet effet, lors de son plus récent examen d'évaluation en 2004, le CAD critique vivement l'important déficit de cohérence caractérisant le dispositif institutionnel français.

L'atomisation des foyers de décision ainsi que le cloisonnement des divers acteurs exacerbe l'éparpillement et la duplication des interventions ainsi que la dispersion des objets de l'APD française. À titre d'exemples, soulignons que la « grande taille de la ZSP (elle concerne 55 pays) entre en contradiction avec un objectif de ciblage géographique [et] conduit à une diminution du volume d'aide mobilisable dans chaque État et à une dispersion des priorités »⁷⁶ et que la décision d'intervenir par le biais d'aides budgétaires directes conformément aux principes de

⁷¹ Jean Coussy, *op.cit.*, p. 64.

⁷² *Ibid.*, p. 71.

⁷³ 64% de l'APD multilatérale en 2002, soit 19% de son APD totale.

⁷⁴ OCDE/CAD, *La France (2004). Examen du CAD par les pairs. Principales conclusions et recommandations*, *op.cit.*, p. 38.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ La Documentation française, *La politique de coopération pour le développement (1958-2007)*, *op.cit.*, s.p.

Monterrey est entravée par la diversité des « guichets de financement »⁷⁷. Par ailleurs, bien que des priorités sectorielles aient été formulées et malgré les efforts de coordination interministérielle, le CAD soutient que la politique de coopération ne projette pas de vision cohérente et qu'elle est émettée par des impératifs de concurrence. Certes, la formulation de celle-ci tend à être dominée par le MEFI dont le rôle va bien « au-delà du rôle traditionnel d'un ministère des finances en comparaison avec d'autres membres du CAD »⁷⁸.

Outre ces lacunes liées au système fragmenté de la coopération française, le CAD indique que la France tarde à impliquer les pays bénéficiaires dans les processus décisionnels et à harmoniser ses actions à celles des ONG, des IFI et de l'Union européenne. Bref, tout comme en 1994 et en 1997, ces faits permettent au CAD de conclure que la « mauvaise élève » apparaît résister à cette mouvance vers la standardisation des procédures par le biais d'une cohérence exigée. À cet effet, il est intéressant de souligner que pour la France, le fait de rendre les politiques plus cohérentes doit impérativement demeurer conciliable avec la sauvegarde « d'une certaine diversité dans les approches des donateurs, de façon à ce que tous les soutiens ne s'orientent pas sur les mêmes secteurs et afin de permettre aux pays partenaires de bénéficier d'une diversité d'expériences à l'appui de leurs propres stratégies »⁷⁹.

La Déclaration de Paris et l'efficacité de l'APD

Pour faire suite aux échecs constatés de l'ajustement structurel et à une décennie de démotivation, souvent justifiée par l'inefficacité des aides apportées, les bailleurs de fonds, sous l'égide du CAD, ont réaffirmé leur engagement pris à Rome, par la Déclaration de Paris lors du Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide tenu en 2005, afin d'œuvrer à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide. Le nouveau modèle de développement intégré, impulsé par cette action collective concertée, s'appuie fortement sur la thèse, concrétisée notamment par le *Country Policy and Institutional Assessment* (CPIA) de la Banque Mondiale⁸⁰, énonçant que l'aide est plus efficace aux fins de promouvoir la croissance économique si elle est sélectivement allouée aux pays faisant preuve de bonne gouvernance. Ainsi, la France a opté pour une approche volontariste, notamment en collaborant diligemment aux débats internationaux sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide, afin de soutenir les initiatives de la BM et d'opérer un virage vers l'approche d'une gestion de l'aide axée sur les résultats. À cet effet, un groupe de travail sur l'efficacité a été mis en place par l'AFD en 2005⁸¹. Néanmoins,

L'impression d'ensemble que donne la coopération française à travers les évaluations est d'être à la traîne. Tant sur le plan des méthodes, des outils, que des moyens [...] Le poids des habitudes, les rigidités des dispositifs financiers, le manque de réactivités face à des conjonctures nouvelles rendent les stratégies de la coopération française peu en phase

⁷⁷ Jean-Michel Debrat, Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, *op.cit.*, p. 53.

⁷⁸ OCDE/CAD, *La France (2004). Examen du CAD par les pairs. Principales conclusions et recommandations*, *op.cit.*, p. 15.

⁷⁹ MAE, *Mémoire de la France sur les politiques et programmes en matière de coopération pour le développement*, [En ligne] Adresse URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/359_303b-1_152-2.pdf (Page consultée le 10 novembre 2004)

⁸⁰ Secrétariat général de la défense nationale, *op.cit.*, p. 20.

⁸¹ DGiCid, « Les Notes du jeudi : tome 2 », *Les Notes du jeudi* (juin 2005-mars 2006), p. 198-199.

avec [les autres bailleurs de fonds et] les défauts de cette coopération construite en unités juxtaposées comme autant d'alvéoles, sans mise en réseau, sont régulièrement dénoncés dans les rapports d'évaluation⁸².

Le *Global Monitoring Report* de 2004⁸³ ainsi que le plus récent examen du CAD font état d'une faiblesse importante qui persiste à miner l'efficacité de l'APD française : le manque de sélectivité de l'aide. À cet effet, l'examen du CAD de 2004 indique que les 20 pays de ciblage prioritaire bénéficient de 73% de l'APD tandis que près de 120 autres se partagent le 27% subsistant⁸⁴. Bref, la sélectivité, trop dispersée, est inefficace et lèse la transversalité intersectorielle⁸⁵. En outre, le CAD estime que les processus de mise en œuvre de la Déclaration de Paris tardent à se concrétiser, que le dispositif institutionnel fragmenté contribue à fomentier la concurrence bureaucratique, que l'éclatement des interventions engendre des coûts élevés et contrarie l'atteinte des OMD et, notamment, que malgré l'adoption de documents stratégiques pays (DSP), la France est incapable de formuler des plans d'orientation stratégique pluriannuels. Bref, tout comme le décalage pouvant exister entre l'énoncé de la politique française de coopération et sa mise en pratique, il existe un décalage entre le militantisme affiché de la France au sein des instances multilatérales et l'harmonisation effective de ses pratiques. À cet effet, nous pouvons logiquement supposer que, d'une part, l'APD demeure un mécanisme de politique extérieure précieux et qu'il est peu probable que la France délègue l'entièreté des décisions aux IFI, et, d'autre part, que la France cherchera à légitimer ses actions et préceptes « unilatéraux » du fait que « les bailleurs multilatéraux n'ont pas [encore] démontré plus d'efficacité que leurs collègues bilatéraux »⁸⁶.

De manière générale, les ONG françaises dénoncent le nouveau paradigme du développement tel que conçu par les IFI. Elles insistent sur le fait que l'efficacité ne peut être réduite à une technicisation et à une instrumentalisation du problème qui pourrait, miraculeusement, être résolu par la simple harmonisation des procédures et des pratiques des bailleurs de fonds. À cet effet, ces ONG soutiennent que le modèle unique ou le modèle de développement intégré est « illusoire »⁸⁷. Ainsi, la France devrait, notamment dans le cadre de la défense de la diversité culturelle, entreprendre une réflexion contestataire au sein des instances multilatérales afin de rappeler à la communauté internationale que le développement ne peut que bénéficier d'une multiplicité des méthodologies réellement adaptées aux besoins et aux réalités multiples des pays bénéficiaires.

⁸² Alain Pigeon, « L'évaluation de l'efficacité de la politique française d'aide au développement ». Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 127. Paris : La Documentation française, 2005.

⁸³ Banque Mondiale/Fonds monétaire international, *Global Monitoring Report 2004: Policies and Actions for Achieving the Millennium Development Goals and Related Outcomes*, Washington, The World Bank, 2004.

⁸⁴ OCDE/CAD, *La France (2004). Examen du CAD par les pairs. Principales conclusions et recommandations*, *op.cit.*, p. 36.

⁸⁵ Alain Pigeon, *op.cit.*, p. 127.

⁸⁶ Jean-Bernard Véron, *loc.cit.*, p. 29.

⁸⁷ K. Herrgott et R. Mailais, *loc.cit.*, p. 153.

3. Existe-t-il une préoccupation sécuritaire dans la politique française de coopération?

L'irruption de la préoccupation sécuritaire dans le débat sur le développement

Si la chute du mur de Berlin ne donna pas lieu, tel que conjecturé, à une pacification des rapports interétatiques et intraétatiques, les attentats du 11 septembre 2001 réactivèrent matériellement la doctrine selon laquelle le développement et la sécurité sont « inextricablement liés »⁸⁸ et que l'APD constitue, pour les États développés, « un des outils disponibles [...] pour stabiliser leur environnement géopolitique »⁸⁹. Ainsi, en prenant conscience que la sécurité des États développés puisse être menacée par des États faibles ou faillis géniteurs, notamment, d'organisations terroristes pouvant se manifester ou proliférer hors de leurs frontières nationales, ces mêmes États prenaient également conscience que les échecs du développement puissent contribuer à la prolifération de ces terrains de violence.

En 1997, le CAD procéda à une première réévaluation de ses règles concernant les domaines sécuritaires tels que l'octroi de subsides militaires et le rôle devant être attribué aux armées dans les pays bénéficiaires⁹⁰. S'appuyant sur une multitude de recherches portant sur les causes des conflits au sein des États faillis et qui interpellent le domaine de la coopération⁹¹, le CAD publia plusieurs lignes directrices dont *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme* en 2003. Celles-ci permirent aux bailleurs de fonds de se consacrer directement à la réforme des systèmes de sécurité tant policiers, judiciaires que militaires⁹². Ainsi, tout comme les allègements de dette ou autres programmes dont l'objet est la réduction de la pauvreté, les objectifs sécuritaires devinrent des « piliers fondamentaux » du développement⁹³. Soulignons, à cet effet, que les pays du CAD ont introduit en 2002, aux rubriques de dépenses admissibles à la comptabilisation de l'APD, des dépenses liées à la sécurité⁹⁴. De plus, les pays membres négocient actuellement l'intégration de nouvelles dépenses liées, notamment, au maintien de la paix.

Terrorisme et réalité française : changements internes

Par la publication du *Livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme* en 2006, la France, ayant été confrontée à la réalité d'actes terroristes ; nous pouvons penser à ceux perpétrés dans son environnement immédiat à Madrid en 2004 et à Londres en 2005 ainsi qu'à ceux perpétrés sur son territoire dans les stations de métro parisiennes en 1995 et par l'Armée secrète de libération de l'Arménie jusqu'en 1984, s'est dotée d'un mécanisme lui permettant de faire face à cette menace qualifiée de stratégique. À cet effet, suite à chacune de ces vagues d'attentats, la

⁸⁸ OCDE/CAD, « Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques », *Les Synthèses de l'OCDE* (mai 2004), p. 1.

⁸⁹ Jean-Bernard Véron, *loc.cit.*, p. 6.

⁹⁰ Jean-Marc Châtaigner, *loc.cit.*, p. 43.

⁹¹ Il s'agit, notamment, de travaux conduits sous l'égide de la Banque mondiale et dirigés par Paul Collier. Ceux-ci tentent de fonder une relation de cause à effet entre l'éclatement de guerres et certaines caractéristiques économiques (Jean-Bernard Véron, *loc.cit.*, p. 1-64).

⁹² Jean-Marc Châtaigner, *loc.cit.*, p. 39.

⁹³ OCDE/CAD, *Réforme des systèmes de sécurité et de gouvernance : politique et bonnes pratiques*, *op.cit.*

⁹⁴ K. Herrgott et R. Mailais, *loc.cit.*, p. 18.

France a réformé son dispositif de prévention et de répression du terrorisme : les lois de 1986, 1996 et, peu après les attentats ayant eu lieu en sol européen, la loi de 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et appuyant diverses dispositions concernant la sécurité et les contrôles frontaliers. En outre, afin de « surveiller, détecter [et] neutraliser »⁹⁵ ce « terrorisme mondial » incarné par Al Qaïda, et bien que la protection du territoire national soit la prérogative des États, la France croit indispensable la coopération entre ces derniers. Notons, ainsi, la participation française à la création, en 2005, d'un centre de situation en charge de l'élaboration d'une analyse commune de la menace terroriste en Europe (SITCEN) ainsi que ses contributions aux agences Europol et Eurojust⁹⁶. Néanmoins, ces mesures se limitent à la protection du territoire national tout en refusant « l'amalgame entre islam et terrorisme »⁹⁷ ainsi que « [l']élimination de la pauvreté », de « conflit » et de « paix » avec ceux de « terrorisme » et de « sécurité »⁹⁸.

La coopération militaire : une tradition historique non comptabilisée dans l'APD

Du fait de son histoire et des ses liens historiques avec l'Afrique, la France possède avec plusieurs pays africains des accords de défense bilatéraux, des accords de structures sécuritaires collectives (RECAMP, Union Africaine) et de coopération militaire pouvant prendre la forme, notamment, de missions d'expertise, de formation et d'évaluation ainsi que d'exercices conjoints. En effet, ces aides militaires directes prennent souvent la forme de formation et d'équipement. De plus, des bases militaires, parfois tenues secrètes, servent de support à des interventions directes dans ces pays⁹⁹. Néanmoins, « on constate [...] une lente diminution des budgets de la coopération militaire avec en six ans : -19% pour l'assistance militaire technique, -26% pour l'aide directe en matériel et -31% pour la formation »¹⁰⁰.

Soulignons, par ailleurs, que le Ministère de la défense appuie la rénovation des armées d'Europe centrale et orientale¹⁰¹. Néanmoins, sont exclus les prêts et crédits militaires aux rubriques de dépenses admissibles à la comptabilisation de l'APD. Ces dépenses sont plutôt associées aux budgets de la défense ou amalgamées à l'aide publique non comptabilisée dans l'APD¹⁰². Finalement, notons que la France ne possède pas d'appareil interministériel qui pourrait lui permettre, à l'instar des Etats-Unis, de combiner interventions militaires et activités civiles ou humanitaires dans les zones de crises ou de conflits¹⁰³. Bref, « *there is no structured vision of*

⁹⁵ Secrétariat général de la défense nationale, *La France face au terrorisme - Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*, Paris, La Documentation française, 2006, p. 3.

⁹⁶ MAE, *Déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme* (New York, 22 octobre 2007). [En ligne] Adresse URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1026 (Page consultée le 27 novembre 2007).

⁹⁷ Secrétariat général de la défense nationale, *op.cit.*, p. 11.

⁹⁸ Erin Simpson, *loc.cit.*, p. 2.

⁹⁹ La Documentation française, *La politique de coopération pour le développement (1958-2007)*, *op.cit.*, s.p.

¹⁰⁰ CRID, *Acteurs solidaires*, *op.cit.*, s.p.

¹⁰¹ La Documentation Française, *La politique de défense (1994-2003)*, [En ligne] Adresse URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-defense/index/> (Page consultée le 27 octobre 2007).

¹⁰² HCCI, *La programmation de l'aide publique française au développement*, [En ligne] Adresse URL : <http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/programmation-apd-aide.html#n13> (Page consultée le 25 novembre 2007).

¹⁰³ Yann Braem, « Les interventions internationales : concurrences et convergences des modes de coopération militaires et humanitaires », *Hérodote*, no. 116 (2005), p. 98.

security and development issues in France, and, consequently, no continuity between the various levels of French intervention (military, humanitarian, development) »¹⁰⁴.

Pas de mutation claire vers une sécurisation du discours français en matière de coopération

Lorsque le CAD donna son cautionnement à l'introduction des dépenses reliées à la sécurité dans la comptabilisation de l'APD, la France ne joua pas un rôle notable en faveur de cet élargissement. Plutôt, contrairement à la doctrine très influente au Royaume-Uni et aux États-Unis selon laquelle « il n'y a pas de sécurité sans développement, ni développement sans sécurité »¹⁰⁵, les questions de sécurité demeurent très peu présentes dans le discours français en matière de coopération. Bref, il semble que la France refuse toujours d'ouvrir la « boîte de Pandore »¹⁰⁶ d'une trop large intégration des dépenses liées à la sécurité aux aides admissibles à la comptabilisation de l'APD par le CAD.

À cet effet, il est intéressant de souligner que la France se consacre davantage à la recherche afin, notamment, d'accroître sa participation aux débats internationaux. Les résultats semblent favoriser, à ce stade, une approche DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) et d'intervention au niveau de la reconstruction post conflit. Celle-ci devrait être encadrée par des instances multilatérales telles que l'initiative LICUS en faveur des États fragiles de la Banque mondiale et le PNUD. Un thème central de ces recherches est celui des États fragiles. Notons à cet effet que pour la France, « la problématique des États fragiles renvoie directement aux enjeux de stabilité et de sécurité, que ce soit au plan local, régional ou mondial [et que] ce sont des conditions préalables au développement économique et social et, partant, à l'efficacité de l'aide internationale »¹⁰⁷. Ainsi, furent mis sur pied, sans assimiler le développement à la prévention du terrorisme telle que préconisée par le CAD, des programmes de remise en état du système de transfusion sanguine en Afghanistan, des actions de reconstruction d'infrastructures en Indonésie et, notamment, des projets d'irrigation en Haïti¹⁰⁸.

Généralement, les interventions françaises liées à la sécurité demeurent modestes budgétairement et leur impact très minime¹⁰⁹. À cet effet, il ne semble pas exister « d'obsession sécuritaire » ni de pressions particulières visant à lier le développement à la lutte contre le terrorisme. Comme nous l'avons relevé à maintes reprises, le dispositif institutionnel fragmenté ainsi que l'atomisation des foyers de décision contribuent à fomenter la concurrence bureaucratique et, par conséquent, le Ministère de la défense est très peu enclin à partager ses prérogatives dans les domaines militaires qui peuvent inclure tant les missions de paix que les missions d'expertise et de formation. Par ailleurs, l'APD demeure focalisée sur l'Afrique sub-saharienne et il n'y a pas eu de réorientation majeure des fonds vers de nouveaux programmes ou de nouveaux bénéficiaires depuis 2001. Bref, « *although it is partly subject to the diplomatic and economic objectives of French foreign*

¹⁰⁴ Reality of Aid, *French Development Cooperation: Assistance Increase and Reform*, op.cit., s.p.

¹⁰⁵ Erin Simpson, loc.cit., p. 2.

¹⁰⁶ Jean-Marc Châtaigner, loc.cit., p. 41.

¹⁰⁷ AFD, *Rapport annuel 2005*, [En ligne] Adresse URL : http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/Rapports_Annuels/AFD_Rapport2005_FR.pdf (Page consultée le 12 novembre 2007).

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ €20.6 millions sont alloués pour la résolution de conflit en 2006 (Reality of Aid, *French Development Cooperation: Assistance Increase and Reform*, op.cit., s.p.).

policy, French overseas development assistance has so far not been affected by security objectives »¹¹⁰.

Vers une mutation possible : une coopération bilatérale au service des intérêts français

La politique française de coopération, selon les plus récentes dispositions proposées par Nicolas Sarkozy, devrait mieux répondre aux intérêts français en contribuant, notamment, à contenir le phénomène de la pression migratoire par le biais d'un accroissement des crédits d'APD alloués aux programmes de co-développement. À cet effet, soulignons que la France comptabilise déjà aux rubriques recevables à l'APD plusieurs programmes qui ne sont pas directement liés à l'atteinte des OMD : les coûts d'écolage, les coûts administratifs liés à l'accueil des réfugiés¹¹¹ et, entre autres, la promotion de la francophonie et du rayonnement culturel de la France¹¹². Il ne semble donc pas invraisemblable que la France de Sarkozy, définitivement moins attachée à l'Afrique que celle de Chirac, s'intéresse à la possibilité d'inclure les dépenses liées à la sécurité dans son APD et à celle de revoir les principaux bénéficiaires de son aide.

À cet effet, notons que parmi les dix principaux bénéficiaires de l'APD française paraissent déjà le Pakistan, la RDC et la Côte d'Ivoire¹¹³ : trois pays pouvant être qualifiés d'instables, fragiles et/ou pouvant constituer des terrains de violence pouvant fomenter des mouvements terroristes. Par ailleurs, malgré le refus d'intervention militaire française en Irak, lors de la réunion du Club de Paris en 2004, « il a été décidé d'annuler 80% de la dette publique de l'Irak : 30% au 1er janvier 2005, 30% après conclusion d'un accord avec le FMI et 20% lors de la mise en œuvre de cet accord, soit en principe en 2008 »¹¹⁴. Si, logiquement, suite aux allègements de dettes massifs ayant été accordés par la France depuis quelques années il devient impossible pour celle-ci de maintenir ses contributions et d'atteindre le 0,7% prévu pour 2012, les dépenses liées à la sécurité dans l'APD pourrait devenir nécessaires. En ce sens, l'hypothèse selon laquelle la sécurité pourrait prendre de plus en plus de place dans le discours français de coopération n'est pas inconcevable.

Indubitablement, les ONG françaises appréhendent cette potentialité et affirment que cette « tendance constante à l'élargissement du périmètre de l'APD pourrait [...] mettre en péril le continuum statistique, lequel devrait idéalement permettre d'évaluer l'évolution réelle de la contribution d'un pays au financement du développement » et augmenter « le risque d'une captation de l'aide par la lutte contre le terrorisme »¹¹⁵.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Ces crédits comptabilisés à l'APD sont passés de €62,4 millions en 1996 à €206 millions en 2002 et €373 millions en 2003.

¹¹² Ceci passe, notamment, par le financement des centres culturels et alliances françaises et des médias audiovisuels tels que TV5. Survie, *France-Afrique : Qui aide vraiment qui? Les dessous de l'aide publique au développement*, [En ligne] Adresse URL : <http://survie-france.org/IMG/pdf/4pAPDBATv1.pdf> (Page consultée le 27 novembre 2007).

¹¹³ HCCI, *La programmation de l'aide publique française au développement*, *op.cit.*, s.p.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ K. Herrgott et R. Mailais, *loc.cit.*, p. 18.

Conclusion

Nous l'avons constaté à maintes reprises, la cohérence et l'efficacité des politiques en faveur du développement constituent une exigence de gestion pour le CAD. À cet effet, bien que la France ne semble pas nier l'impérativité de cette exigence au niveau du discours, du fait de son rôle d'avant-plan en matière d'harmonisation des pratiques et des procédures, un décalage persiste entre les objectifs énoncés ainsi que les engagements formulés au sein des instances multilatérales et la politique de coopération réelle. Ainsi, il semble que l'attachement, de nature à la fois historique, culturel, économique et militaire, juxtaposé à la spécificité d'un modèle de coopération à la française (caractérisé, notamment, par l'éclatement des foyers de décision) ait effectivement contribué, d'une certaine façon, à éloigner la France des nouvelles pratiques des grands bailleurs de fonds agissant sous l'égide des recommandations du CAD. Rappelons que lors de ses examens (1994, 1997, 2000 et 2004), le CAD critiqua vivement le déficit de cohérence tant au niveau de la cohérence entre la France et les autres pays donateurs, entre celle-ci et les pays bénéficiaires et au sein même du dispositif institutionnel français. Bref, si la France s'insère, au niveau du discours, dans ce nouveau paradigme du modèle de développement intégré impulsé par cette action collective concertée, concrètement et au niveau de l'action réelle, l'APD française demeure intimement liée aux pratiques et aux procédures du modèle de coopération français.

Par ailleurs, nous avons pu constater que la France ne joua pas un rôle notable en faveur de l'élargissement des dépenses reliées à la sécurité dans la comptabilisation de l'APD. Plutôt, celle-ci se consacre à la recherche afin, notamment, d'accroître sa participation aux débats internationaux. À cet effet, rappelons que les ONG, qui appréhendent la possibilité d'une captation de l'aide par la lutte contre le terrorisme ou autres préoccupations sécuritaires, soutiennent que le modèle unique ou le modèle de développement intégré est « illusoire » et que la France devrait entreprendre une réflexion contestataire au sein des instances multilatérales. Cette réflexion servirait, principalement, à rappeler à la communauté internationale que le développement bénéficierait de méthodologies hétérogènes qui seraient véritablement ajustées aux réalités diverses des pays bénéficiaires.

Finalement, même si nous avons constaté que l'APD demeure concentrée en Afrique subsaharienne et qu'il n'y a pas eu de réorientation importante des fonds vers de nouveaux programmes ou de nouveaux bénéficiaires depuis 2001, l'hypothèse selon laquelle la sécurité pourrait prendre davantage de place dans le discours français de coopération n'est pas invraisemblable. Soulignons, à cet effet, les remises importantes sur la dette publique de l'Irak ainsi que le fait que le Pakistan, la RDC et la Côte d'Ivoire figurent déjà parmi les dix principaux bénéficiaires de l'APD française. Par ailleurs, nous sommes portés à croire que les dépenses liées à la sécurité pourraient être comptabilisées dans l'APD afin de maintenir l'augmentation prévue des contributions d'ici 2012.

Il conviendra, évidemment, d'observer les changements potentiels pouvant être opérés par le nouveau gouvernement de Sarkozy élu en 2007. À cet effet, la politique d'aide française était encore enracinée dans la pensée coloniale durant la période Chirac, expliquant notamment en grande partie l'attachement à l'Afrique. Sarkozy, quant à lui, est le premier des présidents de la République française à n'avoir pas connu de son vivant l'époque des colonies et cette différence

L'Évolution des principales politiques de coopération françaises de 1996 à 2006

Annie Thériault

pourrait bien être capitale dans le contexte de l'orientation et la responsabilité politique, sociale et culturelle de l'État français.

Bibliographie

Agence française de développement (AFD). *Rapport annuel 2005*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/pdf/AFD-Rapport%20d'activite%202005.pdf> (Page consultée le 12 novembre 2007).

Banque Mondiale/Fonds monétaire international. *Global Monitoring Report 2004: Policies and Actions for Achieving the Millennium Development Goals and Related Outcomes*. Washington: The World Bank, 2004.

Braem, Yann. « Les interventions internationales : concurrences et convergences des modes de coopération militaires/humanitaires ». *Hérodote*, no. 116 (2005), p. 95-100.

Châtaigner, Jean-Marc. « Aide publique au développement et réformes des systèmes de sécurité ». *Afrique Contemporaine*, vol. 209 (printemps 2004), p. 39-49.

Coussy, Jean. « La participation française aux aides multilatérales ». Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 55-78. Paris : La Documentation française, 2005.

Debrat, Jean-Michel, Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon. « La politique française d'aide au développement (1957-2004) ». Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 21-54. Paris : La Documentation française, 2005.

Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGiCid). « Chiffres définitifs de l'APD française en 2003 : Prévisions pour 2004 et 2005 ». *Les Notes du jeudi*, no. 22 (janvier 2005), p. 1-7.

_____. « Les Notes du jeudi : tome 2 ». *Les Notes du jeudi* (juin 2005-mars 2006), p. 1-212.

Documentation française, La. *La politique de coopération pour le développement (1958-2007)*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/cooperation-aide-au-developpement/index/> (Page consultée le 27 octobre 2007).

_____. *La politique de défense (1994-2003)*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-defense/index/> (Page consultée le 27 octobre 2007).

Euroresources. *France*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.euroresources.org/guide_to_population_assistance/france.html (Page consultée le 15 novembre 2007).

Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI). *La programmation de l'aide publique française au développement*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/programmation-apd-aide.html#n13> (Page consultée le 25 novembre 2007).

L'Évolution des principales politiques de coopération françaises de 1996 à 2006

Annie Thériault

Herrgott, Katia et Régis Mailais (pour Coordination Sud). « L'aide publique française au développement et la politique de coopération au développement : Etat des lieux, analyses et propositions ». *Rapport de la Commission APD de Coordination SUD*, (novembre 2005), p. 1-178.

Hessel, Stéphane. *Les relations de la France avec les pays en voie de développement*. Paris : La Documentation Française, 1991.

Meimon, Julien. « L'invention de l'aide française au développement. Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique ». *Questions de recherche*, no. 21 (septembre 2007), p. 1-44.

Ministère des affaires étrangères (MAE). *Mémorandum de la France au CAD (1994)*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.euforic.org/fr/dcrfr_fr.htm?&username=guest@euforic.org&password=9999&groups=EUFORIC&workgroup (Page consultée le 22 octobre 2007).

_____. *Mémorandum de la France sur les politiques et programmes en matière de coopération pour le développement*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/359_303b-1_152-2.pdf (Page consultée le 10 novembre 2004).

_____. *Déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme (New York, 22 octobre 2007)*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1026 (Page consultée le 27 novembre 2007).

_____. *Présentation des résultats de la première enquête nationale sur l'opinion des Français à l'égard de l'aide au développement (Paris, 20 septembre 2006)*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/dispositif-inst%20institutionnel_5155/index.html (Page consultée le 27 novembre 2007).

Mission sur les responsabilités et l'organisation de l'État. *L'État en France : servir une nation ouverte sur le monde (1994)*. [En ligne]. Adresse URL : <http://ensmp.net/pdf/1994/picq.pdf> (Page consultée le 26 octobre 2007).

OCDE/CAD. *Development Co-operation Review of France. Summary and Conclusions (1994)*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.euforic.org/fr/dcrfr_gb.htm?&username=guest@euforic.org&password=9999&groups=EUFORIC&workgroup= (Page consultée le 27 octobre 2007)

_____. *France. Development Co-operation Review (1997)*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.oecd.org/document/50/0,3343,fr_2649_34603_2087282_1_1_1_1,00.html (Page consultée le 26 octobre 2007).

_____. *La France (2004). Examen du CAD par les pairs. Principales conclusions et recommandations*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.oecd.org/document/60/0,3343,fr_33873108_33873376_31963196_1_1_1_1,00.html (Page consultée le 26 octobre 2007).

L'Évolution des principales politiques de coopération françaises de 1996 à 2006

Annie Thériault

_____. « Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : principes et bonnes pratiques ». *Les Synthèses de l'OCDE* (mai 2004), p. 1-8.

_____. *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXème siècle*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.oecd.org/dataoecd/41/32/15249681.pdf> (Page consultée le 25 octobre 2007).

_____. *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD: Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.oecd.org/dataoecd/0/46/20899586.pdf> (Page consultée le 25 octobre 2007).

_____. *Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté*. [En ligne]. Adresse URL: <http://www.oecd.org/dataoecd/47/15/2672743.pdf> (Page consultée le 25 octobre 2007).

Pigeon, Alain. « L'évaluation de l'efficacité de la politique française d'aide au développement ». Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 113-132. Paris : La Documentation française, 2005.

Raffinot, Marc et Christine Rosellini. « Réductions de dette : l'expérience française ». Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 79-96. Paris : La Documentation française, 2005.

Reality of Aid, The. *French Development Cooperation: Assistance Increase and Reform*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.realityofaid.org/roareport.php?table=roa2006&id=28> (Page consultée le 30 octobre 2007).

Renseignement généreux, Les. « À qui profite l'aide au développement? Les contradictions de l'aide française publique au développement ». *Les brochures pédagogiques des Renseignements généreux* (octobre 2006), p. 1-28.

Ryfman, Philippe. « L'évaluation de l'efficacité de la politique française d'aide au développement ». Chap. in *L'aide publique française au développement*, sous la dir. de Jean-Jacques Gabas, p. 97-112. Paris : La Documentation française, 2005.

Secrétariat général de la défense nationale. *La France face au terrorisme - Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*. Paris : La Documentation française, 2006.

Sénat français. *La réforme de la coopération : Annexe au procès-verbal de la séance du 30 octobre 2001*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.senat.fr/rap/r01-046/r01-0460.html> (Page consultée le 10 novembre 2007).

Sévérino, Jean-Michel. *Les trois révolutions de l'aide française*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3597> (Page consultée le 18 novembre).

L'Évolution des principales politiques de coopération françaises de 1996 à 2006

Annie Thériault

Survie. *France-Afrique : Qui aide vraiment qui? Les dessous de l'aide publique au développement*. [En ligne]. Adresse URL : <http://survie-france.org/IMG/pdf/4pAPDBATv1.pdf> (Page consultée le 27 novembre 2007).

Tavernier, Yves. *La coopération française au développement : bilan, analyses, perspectives. (Rapport au Premier ministre)*. Paris : La Documentation française, 1999.

Véron, Jean-Bernard. « L'aide au développement. Évolutions récentes et grands débats ». *Publications de l'Agence française de développement* (mai 2005), p. 1-64.